

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 24 janvier 2005****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Jean-François SICARD, Virginie BATTU, Elise DUFOURNIER, Florence OULES, Jean-Baptiste DABEZIES, Emmanuel HOCH, Jean-Baptiste GOULARD.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI, Jean-François TROGRILIC.

Absents ou excusés

Jean-Baptiste PREVOST (procuration Elise DUFOURNIER).

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
M. Aurélien KREJBICH	responsable juridique,
M. Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
M. Yves RICHARD	directeur des finances,
Mme Isabelle HOMONT	assistante de Laurent BIGORGNE.

I.	Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant.	p. 2
II.	Constitution de la commission des articles 10 et 12 du règlement de la procédure d'admission de Sciences Po.	p. 4
III.	Programme de travail du Conseil de direction et constitution des groupes de travail	p. 4
IV.	Propositions de résolutions relatives aux droits de scolarité pour les formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris.	p. 5
V.	Avis sur la proposition de budget 2005 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.	p. 13
VI.	Accords internationaux.	p. 19
VII.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 13 décembre 2004.	p. 20
VIII.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 20

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2005

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de René Rémond.

Richard DESCOINGS indique quels sont les résultats des élections étudiantes. La participation étudiante a été de 25,69% cette année. L'UNEF a obtenu 42,8% des voix et a donc 4 sièges au Conseil de Direction. Idée a obtenu 16,63% des voix, l'UNI 15,21% des voix, Sud 13,87% des voix et InterZaide 11,49% des voix. Chacun de ces quatre syndicats étudiants a obtenu un siège au Conseil de Direction.

I. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

Election du président

René REMOND propose que Michel Pébereau soit à nouveau candidat à la présidence du Conseil de Direction.

Michel PEBEREAU accepte de se représenter.

Emmanuel HOCH, du syndicat SUD, présente également sa candidature à la présidence du Conseil de Direction. Je vous remercie de me donner la parole. Au nom du syndicat SUD Etudiant j'ai l'honneur de présenter ma candidature à la présidence du conseil de direction. Dans le droit fil de nos revendications de pratiques de démocratie participative au sein de l'IEP, il nous semble qu'une présidence étudiante serait une étape importante dans une optique d'association et de participation des étudiants aux décisions influant sur les orientations prises par leur école. Notre présence dans les organes de cogestion ne saurait en rien définir notre action et nos revendications, mais notre présence dans les conseils est importante. C'est pour nous l'occasion d'y relayer les attentes ainsi que les critiques formulées par les étudiants au plus haut niveau hiérarchique de l'IEP. Enfin je fais appel aux représentants étudiants, qui ont tous formulé des vœux de participation étudiante accrue au sein des conseils, afin de soutenir ma candidature contre M.Pébereau, président du conseil de direction depuis 1988 et qui croule sous le poids des nombreuses et diverses charges qu'il assume dans le monde de l'entreprise notamment. 17 ans donc à la tête du conseil de direction, et s'il m'est permis de clore cette présentation sur une note plus légère, « on n'est pas sérieux quand on a 17 ans ». Je vous remercie.

René REMOND propose de passer au vote.

Vote :

Michel Pébereau est réélu président du Conseil de Direction avec 22 voix pour, 3 voix à Emmanuel Hoch et 2 abstentions.

René REMOND félicite Michel Pébereau au nom du Conseil de Direction et lui cède la présidence du reste de la séance.

Election du vice-président enseignant

Michel PEBEREAU remercie le Conseil de sa confiance pour ce nouveau mandat. Il propose de passer à l'élection du vice-président enseignant et du vice-président étudiant. Tout le Conseil vote pour chacune de ces deux élections. Il propose de commencer par l'élection du vice-président enseignant. Il indique qu'il fait équipe depuis un certain temps avec François Rachline. Il lui demande s'il souhaite à nouveau être candidat au poste de vice-président enseignant.

François RACHLINE accepte avec le plus grand plaisir.

Vote :

François Rachline est réélu vice-président enseignant du Conseil avec 22 voix pour, 1 voix à Erhard Friedberg et 4 abstentions.

Michel PEBEREAU le félicite au nom du Conseil.

Election du vice-président étudiant

Michel PEBEREAU demande qui sont les candidats.

Jean-François SICARD, élu de l'UNEF, présente sa candidature à la vice-présidence étudiante du Conseil. Portée par la volonté de défendre tous les étudiants, l'UNEF tient à ...**inaudible** et à respecter les positions de chacun au sein de la communauté universitaire. En ce sens, l'UNEF refuse d'organiser la contestation en système de pensée. Elle est consciente de son identité et défend sans concession ses valeurs essentielles, particulièrement la gratuité de l'enseignement supérieur public, l'innovation pédagogique, l'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations. Ces valeurs sont au centre de sa candidature.

Florence OULES, élue du syndicat Idée, présente également sa candidature. Idée s'est présenté pour la première fois à Sciences Po cette année. Son objectif est de représenter les étudiants avec pragmatisme et liberté de parole au-delà des clivages traditionnels. Le très bon score obtenu par Idée face à des syndicats installés à Sciences Po depuis plusieurs années montre la volonté des étudiants de renouveler le paysage syndical.

Jean-Baptiste GOULARD, élu d'InterZaide, pense qu'il peut paraître surprenant que l'élue d'un syndicat qui a eu de faibles résultats aux dernières élections se présente à la vice-présidence étudiante du Conseil. Il souhaite cependant le faire pour deux raisons. La première est qu'à ses yeux, la vice-présidence étudiante n'est pas une palme ou un titre au syndicat qui a gagné les élections, mais une fonction : celle de remplacer en cas d'absence le président et le vice-président enseignant du Conseil de Direction et d'assurer la bonne tenue des débats. Depuis qu'il est élu au Conseil de Direction, il n'a encore jamais vu cette charge être assumée par un étudiant, d'abord parce que le Conseil a la chance d'avoir un président qui est rarement absent, mais aussi parce qu'une forte présomption de partialité pèse sur le vice-président étudiant. La deuxième raison est qu'InterZaide a toujours défendu une certaine idée de la représentation étudiante. Il considère que le fait partisan n'est pas un mal, mais un luxe que l'on pourra se permettre quand les étudiants les plus démunis auront une bourse décente et la possibilité de s'offrir un logement. C'est pourquoi il présente sa candidature à la vice-présidence étudiante du Conseil de Direction.

Vote :

Jean-François Sicard obtient 12 voix, Jean-Baptiste Goulard 9 voix, Florence Oules 5 voix et il y a un bulletin blanc.

Michel PEBEREAU constate que personne n'a obtenu la majorité absolue. Il faut donc procéder à un nouveau scrutin à la majorité simple. Il demande si l'un des candidats souhaite retirer sa candidature. Il constate que ce n'est pas le cas et propose de passer au vote.

Jean-Baptiste Goulard est élu vice-président étudiant avec 13 voix pour, 12 voix à Jean-François Sicard et 2 voix à Florence Oules.

II. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES ARTICLES 10 ET 12 DU REGLEMENT DE LA PROCEDURE D'ADMISSION DE SCIENCES PO

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que cette Commission traite de la procédure d'entrée en 1^{ère} année de master. Chaque année, pour la procédure d'admission classique et pour l'admission dans la cadre de la formation continue diplômante, un certain nombre de candidats ne remplissent pas tous les critères exigés. Ceux qui souhaitent une dérogation leur permettant de se présenter à la procédure d'admission font leur demande à une Commission composée du directeur de l'Institut, du président du Conseil de Direction, de deux enseignants et d'un élève. Cette commission statue chaque année sur les demandes de dérogation des candidats souhaitant entrer au titre de la formation continue diplômante et des candidats à l'entrée au master en formation initiale. Cette année, on est dans une configuration un peu originale, puisque la Commission que le Conseil avait désignée l'année dernière n'a pas siégé compte tenu du fait que l'on a avancé cette année le renouvellement des instances. L'année dernière, cette Commission comportait Michel Pébereau en sa qualité de président du Conseil de Direction, ainsi qu'Emmanuel Goldstein et François Rachline comme membres enseignants.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU indique que le président du Conseil de Direction ou son représentant participent à cette Commission. Il a l'habitude d'assurer la présidence de cette Commission et propose de continuer, si le Conseil le veut bien. Il demande à Emmanuel Goldstein et François Rachline s'ils veulent bien continuer à siéger à la Commission. Constatant qu'ils sont d'accord, il ajoute qu'il faut désigner dans cette Commission un étudiant élu au Conseil de Direction. L'année dernière, il s'agissait du vice-président étudiant. Si le Conseil n'y voit pas d'objection, il propose de continuer dans cette voie. Personne ne s'y opposant, Jean-Baptiste Goulard est nommé membre étudiant de la Commission des articles 10 et 12.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DIRECTION ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que le groupe de travail qui suit attentivement l'évolution des scolarités, et notamment cette année les nouveaux masters, se réunit souvent et a fait des propositions très concrètes qui se sont traduites par des résolutions votées par le Conseil de Direction. C'est un groupe important, qui est ouvert à l'ensemble des élus de la Commission paritaire et du Conseil de Direction. Parmi les sujets qui devront être discutés cette année, un sujet revient régulièrement : celui de la charge de travail qui pèse sur les étudiants, notamment à l'échelon des différents masters. Il faudra se demander si on n'a pas trop chargé la barque. Si la réponse devait être positive, la question serait ensuite de désigner la matière qui ferait les frais de la diminution du nombre d'heures d'enseignement.

Le groupe de travail sur les 1^{ers} cycles est maintenu. Là aussi, le groupe a fait des propositions qui ont été retenues. Ainsi, à partir du semestre prochain, à la demande de l'ensemble des organisations étudiantes, le professeur Marianne Frison-Roche proposera un cours d'introduction au droit privé, ce qui sera nouveau dans l'organisation du 1^{er} cycle. Un cours introductif au monde musulman sera piloté par Gilles Kepel. Un parcours de sociologie sera organisé conjointement avec le CSO, que dirige Erhard Friedberg, et l'OSC, que dirige Alain Chenu, l'un et l'autre étant professeurs des Universités de sociologie à Sciences Po. Il sera organisé avec comme pivot un cours-séminaire sur des méthodes quantitatives qui manquent souvent aux élèves de Sciences Po. Pour l'année prochaine, il espère étendre ce cours-séminaire à l'ensemble des sociologues, des économistes et des politistes.

En ce qui concerne le groupe de travail sur l'accès à Sciences Po, Richard Descoings avait présenté lors du dernier Conseil l'idée de nouer des alliances avec les Ecoles normales supérieures et l'ENSAE. Se pose la question de la faisabilité d'un oral d'entretien pour les candidats se présentant dans la foulée du bac. Il y avait un accord unanime pour dire que c'était une bonne chose qu'il y ait plus d'admissibles et un oral d'admission. C'est vrai pour l'entrée en 2^{ème} année et pour l'entrée en master. Ce n'est pas encore le cas pour l'entrée en 1^{ère} année, pour des raisons beaucoup plus techniques que de principe. En effet, les bacheliers connaissent leurs résultats entre le 6 et le 8 juillet chaque année. Les épreuves écrites ont lieu fin août- début septembre et la rentrée universitaire a lieu le 6 octobre. Le temps disponible pour organiser les épreuves orales est très limité. Mais il faudra examiner très précisément si on ne peut pas améliorer les choses malgré ces contraintes. Pour l'accès à Sciences Po, certains ont peut-être lu dans la presse que l'IEP de Lille, ainsi que l'avait indiqué Richard Descoings, a adopté par un vote de son Conseil d'Administration une procédure de recrutement de bacheliers venant de ZEP. C'est un retournement de situation, puisqu'avant Noël, le même Conseil d'Administration avait repoussé cette mesure par un vote négatif. Richard Descoings pense que les poids personnels de Pierre Mauroy et Martine Aubry ont joué un rôle significatif dans ce revirement.

Enfin, le groupe de suivi de l'aide sociale se réunira comme chaque année. Les élus étudiants y participent toujours de façon assidue. Comme tous les ans, on fera circuler des fiches pour chaque groupe de travail, chaque membre du Conseil de Direction et de la Commission paritaire pouvant s'inscrire dans le ou les groupes qui l'intéressent.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste GOULARD estime qu'il serait important que le groupe s'occupant de la charge de travail soit explicitement consacré à la charge de travail et aux étudiants salariés. Ces derniers sont les plus pénalisés par la charge de travail. Or cette catégorie d'étudiants n'a pas été prise en compte lors des dernières réformes.

Michel PEBEREAU pense que l'on peut indiquer qu'il s'agit du groupe de travail sur la charge de travail, en précisant entre parenthèses que cela concerne notamment les étudiants salariés.

Laurent BIGORGNE indique que les fiches qui circulent reprennent les inscriptions des membres de la Commission paritaire et du Conseil de Direction qui étaient déjà inscrits l'année dernière. Il va de soi que s'ils souhaitent changer de groupe de travail ou ne veulent plus participer à un groupe, ils n'auront qu'à rayer leur nom de la liste.

Michel PEBEREAU souhaite attirer l'attention de chaque membre du Conseil sur l'importance de ces groupes de travail, où beaucoup de choses sont pré-décidées. Lorsque les groupes travaillent bien, le Conseil de Direction entérine les propositions qui lui sont présentées. Il est donc très important que les élus étudiants et les élus enseignants y participent. Ces groupes permettent des débats beaucoup plus approfondis que ceux que l'on a en Conseil. Ce sont des instances essentielles de préparation des travaux du Conseil de Direction.

IV. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS RELATIVES AUX DROITS DE SCOLARITE POUR LES FORMATIONS MENANT AUX DIPLOMES PROPRES A L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que dès que la direction a eu les informations sur les résultats de la mise en œuvre de la réforme des droits de scolarité, le Conseil de Direction en a été averti. Avec Jean-Paul Fitoussi, la direction a réuni l'ensemble des élus étudiants qui le souhaitaient. La première réunion de ce type, qui a eu lieu avant Noël, suivait un groupe de travail sur le budget de Sciences Po. Une autre réunion a eu lieu au retour des vacances de Noël. Richard Descoings a demandé à la

Commission Fitoussi, et notamment aux représentants des organisations présentant des listes aux élections pour la désignation des élèves aux différents Conseils, s'il leur paraissait opportun que l'on informe la totalité des élèves de Sciences Po des propositions qui ont été faites au Conseil de Direction et au Conseil d'Administration qui se tiendra demain. Avec l'accord de l'ensemble des organisations syndicales et en faisant attention que le départ de cette lettre ne soit pas concomitant du départ des professions de foi des organisations syndicales, c'est l'ensemble de la communauté académique de Sciences Po qui a été informée. Les membres du Conseil de Direction ayant reçu cette lettre, Richard Descoings ne reprendra pas son contenu.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme des droits de scolarité. Les objectifs de la réforme des droits de scolarité avaient été fixés par le Conseil l'année dernière : une augmentation répartie de façon juste et équitable de la participation des étudiants au financement de Sciences Po, selon quatre principes qui avaient été définis par la commission Fitoussi. Richard Descoings avait clairement indiqué que cette réforme des droits de scolarité devrait aboutir à la stabilité pendant un certain nombre d'années. Mais les objectifs qui avaient été fixés n'ont été que très partiellement atteints par les techniques mises en œuvre. Le plus frappant est que 37 % des élèves de Sciences Po n'ont pas payé de droits de scolarité cette année, alors que si Sciences Po appliquait les critères du CROUS, ils n'auraient été que 14 %, et alors que la moyenne des étudiants exonérés à l'université est de 28 %. Ce serait normal si la population des élèves de Sciences Po avait en moyenne des revenus familiaux sensiblement plus bas que ceux de la population des universités. Mais la réalité montre que c'est très exactement le contraire. Le revenu médian des familles des étudiants de Sciences Po est à peu près deux fois supérieur à celui des foyers fiscaux en France. 17 % des élèves de Sciences Po appartiennent à des familles dont le revenu net annuel est supérieur à 125 000 euros, alors que c'est le cas de seulement 2 % des foyers fiscaux en France. C'est à tous les niveaux de revenus que l'on constate cette disparité très forte, qui place les familles des élèves de Sciences Po dans une situation plus favorable que la moyenne des familles françaises et même que la moyenne des familles ayant un enfant scolarisé dans l'enseignement supérieur. C'est la raison pour laquelle Richard Descoings propose au Conseil de poser comme principe que le montant minimal des droits de scolarité est de 500 euros, ce qui est deux fois moins que dans la situation précédente, les droits de scolarité étant de 1050 euros avant la réforme. Seront exonérés de ces 500 euros de droits de scolarité les boursiers du CROUS, y compris les boursiers à taux zéro, qui sont exonérés mais ne reçoivent pas d'aide financière. En outre, la commission de l'aide sociale examinera le cas des élèves qui ne rempliraient pas les critères prévus par le CROUS mais qui, pour des raisons qu'ils présenteront à la commission, demanderaient une exonération totale ou partielle des droits de scolarité. Ce système existait jusqu'à l'an passé et la commission de l'aide sociale fonctionnait à la satisfaction générale.

En ce qui concerne la deuxième proposition, il est nécessaire de prendre en considération la charge de l'importance des dépenses que représente pour toutes les familles le fait d'avoir un enfant supplémentaire. Mais il est proposé de traiter tous les enfants de la même manière, alors que les règles fiscales pour l'imposition sur le revenu prévoient que les deux premiers enfants font bénéficier les foyers fiscaux d'une demi-part chacun et qu'à partir du troisième enfant, une part fiscale entière est prise en considération. Il s'agit d'une ancienne politique visant à inciter les familles à avoir plus de deux enfants. Sciences Po, en prenant en compte les charges financières dues aux enfants, n'a pas à adopter cette mesure nataliste.

Le troisième élément consiste à prendre en considération le revenu disponible des familles, parce que c'est là que se trouve la réalité économique. Surtout, le choix technique qu'avait fait Sciences Po de prendre le revenu imposable après une série de déductions a provoqué deux grandes inégalités, d'une part entre les familles françaises et les autres, la France étant très originale dans son système de distinction entre le revenu disponible et le revenu imposable, et d'autre part entre les familles selon leur activité professionnelle, selon qu'elles ont une activité salariée ou une activité libérale.

Ces mesures conduiront à une augmentation du produit des droits de scolarité par rapport à cette année. C'est bien parce que les objectifs de la réforme n'ont pas été atteints, notamment en termes d'équité et de justice sociale, que le directeur propose ces ajustements. Il lui paraîtrait surprenant que les élèves qui appartiennent aux familles qui ont les revenus les plus élevés ne participent pas du tout à ces ajustements. C'est pourquoi il propose deux tranches supérieures à 4000 euros : 4500 et 5000

euros pour les familles ayant les revenus les plus élevés. A de tels niveaux de revenus, on peut penser qu'une plus importante participation au financement de Sciences Po est à la fois possible et légitime.

Il ne s'agit pas de revenir chaque année devant le Conseil en proposant des modifications. Richard Descoings a bien indiqué à chaque réunion du groupe de travail qu'il s'agissait de procéder à des ajustements parce que soit les objectifs n'avaient pas été atteints, soit la situation constatée n'était pas favorable. Il propose au Conseil d'affirmer par une résolution que le système tel qu'il sera ajusté aujourd'hui restera stable pour les quatre prochaines années.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU constate que la direction a cherché à fixer des ajustements de la façon la plus adaptée possible, c'est-à-dire dans la ligne de ce qui avait déjà été décidé par le Conseil de Direction. Le problème posé par l'erreur d'analyse faite l'année dernière doit être corrigé aujourd'hui, mais on est rigoureusement dans la même philosophie. C'est un ajustement technique pour tenir compte d'une réalité différente de celle qui avait été imaginée lors de la préparation de cette réforme.

Jean-Baptiste DABEZIES note, au nom de l'UNI, que la direction n'a pas su évaluer l'impact financier de la réforme des droits de scolarité. Il sait que les projections qui avaient été faites n'avaient pas de chiffres précis, mais souligne que l'erreur est tout de même assez importante. Il rappelle pourquoi l'UNI ne s'était pas associée à cette réforme : à moins de faire payer aux étudiants 7500 euros par année, ce qui est une solution inacceptable, les étudiants n'ont pas les moyens de financer l'IEP. L'UNI salue cependant l'effort de concertation de la direction. Il demande si la direction a fait des projections des résultats qui pourraient être obtenus avec le système présenté aujourd'hui. Avec la meilleure volonté et sachant que l'UNI et la direction ne partagent pas la même vision, l'UNI ne peut pas suivre la direction dans son approche. En revanche, l'UNI a été marquée par le fait que 37 % des étudiants sont exonérés dans une population où le revenu est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Il y a là un réel problème et il est logique de demander une faible participation à ceux qui peuvent payer des droits modérés. L'UNI propose donc que les étudiants exonérés non boursiers du CROUS paient 250 euros par an, les situations délicates étant traitées par la commission de l'aide sociale. Pour le reste, la vision qu'a l'UNI du financement de Sciences Po ne lui permet pas de cautionner l'inflation galopante des droits les plus élevés. La somme de 5000 euros ne concernera pas la majorité des étudiants, mais elle représente tout de même la somme que tout étudiant de Sciences Po devrait théoriquement pouvoir payer. Il y a là tout un problème autour de la notion d'équité, qui impliquerait une proportionnalité intégrale des droits de scolarité et un examen attentif de toutes les situations particulières, ce qui n'est pas possible. C'est le principal écueil.

Certaines propositions de la direction sont cependant assez intéressantes. L'UNI votera en faveur des résolutions 3 et 4 : la résolution 3 parce que la résidence fiscale est un critère plus approprié que la nationalité pour juger du revenu et la résolution 4 parce qu'il est important que la commission d'aide sociale examine les dossiers. Il demande si on pourrait amender la résolution 4 dans le sens que le directeur avait indiqué lors d'un groupe de travail précédent, pour tenir compte des cas tangents, où les étudiants pourraient souhaiter s'exprimer. Pour la résolution 1, il y a eu un débat en groupe de travail qui a débouché sur l'opposition de l'UNI, parce que le système fiscal français a établi une règle et que l'UNI n'est pas convaincue par les arguments présentés par la direction pour déroger à cette règle. L'UNI s'oppose également à la résolution 2. En ce qui concerne la résolution 5, qui prévoit que les différents niveaux de droits de scolarité ne seront pas modifiés jusqu'en 2009, l'UNI a une préoccupation. S'il s'agit d'affirmer qu'ils ne seront pas augmentés, l'UNI peut voter cette résolution. Mais elle estime qu'il n'y a aucune raison de fermer la porte à une éventuelle baisse de ces droits.

Emmanuel GOLDSTEIN constate qu'il ne s'agit pas de rouvrir le débat sur la réforme des droits de scolarité, qui a déjà eu lieu en Conseil de Direction et a conduit au vote de la réforme. Il se félicite de l'intervention de la Commission de suivi de l'aide sociale, qui servira toujours de filet de sécurité face à toute situation particulière qui n'aurait pas été prise en compte d'une manière ou d'une autre. Cela

évitera d'être dans un système mécanique et d'appliquer une grille de lecture qui ne tiendrait pas compte de certains cas particuliers. Mais la résolution 5 lui semble poser des difficultés. Il ne voit pas pourquoi le Conseil de Direction devrait se lier les mains aujourd'hui et considérer que le système ne peut pas évoluer dans les prochaines années. La stabilité du système est certes une chose importante, mais on a pu constater dans le passé que les projections sont parfois erronées et que la manière dont le système fonctionne se révèle inadaptée. Il est possible que dans un an, on s'aperçoive qu'il existe un effet de seuil insupportable entre un niveau et un autre, que tous soient d'accord pour faire évoluer ce système, mais que le Conseil soit bloqué par la résolution proposée aujourd'hui. Il y a d'autres manières de procéder pour garantir la stabilité. La direction a le monopole de l'initiative. Elle peut annoncer qu'elle ne fera pas de proposition dans les prochaines années pour faire évoluer substantiellement le système. Cela lui semble être une possibilité technique plus intéressante que la résolution 5, qui va graver dans le marbre le fait qu'on ne touchera pas au système dans les quatre prochaines années.

Virginie BATTU rappelle que l'UNEF avait condamné fermement la réforme des droits de scolarité, qui met à mal le service public d'éducation et la démocratisation en faisant reposer le financement de Sciences Po sur les étudiants dont les familles sont les plus aisées, et surtout qui va à l'encontre de l'autonomie des étudiants, puisque les montants des droits sont fixés en fonction des revenus des parents. Les élus de l'UNEF voteront contre les trois premières résolutions. En revanche, ils voteront pour la résolution 4, l'UNEF étant très attachée au système d'aide sociale. En ce qui concerne la résolution 5, l'UNEF rappelle qu'il y a deux ans, le directeur s'était engagé à ne pas toucher à la réforme des droits de scolarité pendant cinq ans. La résolution 5 pose le problème de la confiance que l'on peut accorder à cet engagement.

Patrice-Michel LANGLUME partage entièrement l'opinion d'Emmanuel Goldstein. Il ajoute que la résolution 5 telle qu'elle est rédigée lui paraît pouvoir introduire une confusion. L'intervention du directeur montre que l'engagement pris dans la résolution simple consiste à ne pas modifier le système pendant quatre ans. Mais la rédaction de la résolution donne à penser qu'il s'agit du montant des différents niveaux de droits de scolarité.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer que les ajustements proposés aujourd'hui appliquent mieux les décisions qui avaient été prises l'an dernier avec des informations imparfaites. C'est l'insuffisance des informations devant cette innovation radicale qui a poussé à prendre des mesures reposant sur des simulations erronées. C'est pourquoi, lorsque le Conseil avait voté cette réforme, il avait en même temps voté la nécessité d'une commission de suivi pour voir ce qu'il adviendrait au fur et à mesure que les informations lui parviendraient. L'engagement qui avait été pris de ne pas modifier le système lui semble être tenu. Le système est toujours le même. On propose simplement de modifier certains seuils sur la base d'informations que l'on n'avait pas auparavant. En ce qui concerne l'engagement à maintenir le système sur quatre ans, il est normal d'avoir un système stable. Mais il ne faut pas s'empêcher de l'améliorer, surtout s'il y a un consentement unanime. Il propose de modifier la résolution 5 en indiquant que le système ne sera pas modifié, sauf en cas de consentement unanime.

Jean-Baptiste GOULARD indique qu'InterZaide a soutenu et continue à soutenir la réforme des droits de scolarité. Cette modification technique lui pose cependant un problème de fond et il souhaite proposer un amendement. Le problème tient au message que l'on va donner avec cet ajustement. Ainsi, comme le prévoit la résolution 1, il est normal de prendre l'ensemble des revenus déclarés. Mais la modification du calcul et de la prise en compte des parts fiscales par enfant sera très mal perçue et sera très difficilement comprise par l'ensemble des étudiants et à l'extérieur de Sciences Po. Sciences Po a voulu montrer que l'on pouvait prendre une voie originale dans l'enseignement supérieur à des fins de justice sociale et de financement de la scolarité. Avec cette modification, l'Institut va montrer qu'il fait des ajustements sur le système fiscal français et va se poser plus en donneur de leçons qu'en exemple. C'est pourquoi InterZaide s'abstiendra de voter la résolution 1.

En ce qui concerne la résolution 4, la commission de l'aide sociale est très importante et InterZaide souhaite qu'elle soit accessible à l'ensemble des étudiants qui souhaitent modifier leur barème pour des raisons personnelles. Le calcul des droits de scolarité se fait en fonction des revenus de l'année précédente. Certains cas personnels, par exemple une modification de la situation financière, devraient pouvoir être étudiés par la commission. InterZaide aimerait que la commission de l'aide

sociale devienne une commission d'arbitrage et que les dates de ses premières réunions soient fixées dans cette résolution afin qu'elle se réunisse le plus tôt possible au moment de la rentrée scolaire, pour ne pas pénaliser les étudiants. En outre, InterZaide souhaite que cette commission d'arbitrage soit ouverte aux étudiants étrangers, afin de discuter de la manière dont on calculera et prendra en compte leurs revenus pays par pays. Le système mis en place par Sciences Po à la rentrée n'est pas au point, notamment pour les étudiants européens, dont les revenus sont pris en compte de la même façon quel que soit le pays d'où ils viennent, alors qu'il y a de grandes différences entre les systèmes fiscaux des pays européens. En outre, les étudiants étrangers ne pouvant pas remettre de pièces administratives du fait de l'éloignement de leurs parents ont dû donner un chèque de caution de 4000 euros qui a été encaissé sans préavis et sans explication la dernière semaine de décembre, mettant ces étudiants dans une situation difficile. Le cas de ces étudiants devrait être traité par la commission d'arbitrage. InterZaide propose donc de rédiger ainsi le deuxième alinéa de la résolution 4 : « Une commission d'arbitrage est instaurée à l'IEP afin d'examiner tous les cas particuliers que pourraient lui soumettre les élèves en vue d'obtenir une modification du barème de leurs droits de scolarité. Elle examinera également les modalités de calcul appliquées pour les étudiants étrangers intra et extra-européens. La première réunion de cette commission se tiendra au plus tard dans la première quinzaine suivant la rentrée. »

Jean-Jacques GABAS a aussi des réserves sur la résolution 5 telle qu'elle est rédigée. Il pense qu'elle peut engendrer de la confusion ou de l'ambiguïté. Il demande si, pour les années citées, elle porte sur une non modification des droits de scolarité ou des niveaux de seuil, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il a la même réserve qu'Emmanuel Goldstein sur le fait de s'engager à ne pas toucher au système pendant cinq ans. Une certaine souplesse est nécessaire, comme on le voit aujourd'hui.

Elise DUFURNIER souhaite porter à l'attention du Conseil le fait que les étudiants de Sciences Po craignent une probable hausse des droits de scolarité. Ils se trouvent dans une grande incertitude malgré les efforts de communication de la direction. L'UNEF estime donc qu'affirmer la stabilité du niveau des droits de scolarité est l'engagement minimum que l'on peut prendre vis-à-vis des étudiants, qui passent plusieurs années à Sciences Po.

Jean-Paul FITOUSSI souhaite répondre au problème du calcul des parts imposables. Sciences Po a conçu un système dont l'objectif premier était l'équité. Il se trouve que les travaux d'Amartya Sen, prix Nobel d'économie, ont montré que le coût par enfant supplémentaire diminuait et que l'équité impliquait donc que la prise en compte de chaque enfant supplémentaire ne pèse pas de la même façon que pour les enfants précédents. C'est le fondement des comparaisons internationales de pouvoir d'achat par unité de consommation. Il souligne qu'en économie, on ne peut pas poursuivre deux objectifs avec un seul instrument. Pour un objectif de politique familiale et pour un objectif d'équité, il faut deux instruments différents. Soit Sciences Po choisit de participer à la politique démographique de la France, soit Sciences Po décide de participer à un système d'équité. C'est la raison pour laquelle on a finalement choisi à moyen terme, non de réduire la pondération de chaque enfant supplémentaire, mais de compter tous les enfants sur une base égalitaire.

Jean-Baptiste GOULARD pense que les étudiants auront du mal à le comprendre.

Jean-Paul FITOUSSI répond que c'est un théorème d'équité et de bien-être que les étudiants peuvent trouver dans tous les bons ouvrages d'économie relatifs à cette question. Il lui semble que les étudiants peuvent comprendre des raisonnements fondés scientifiquement.

Jean-Baptiste GOULARD pense que les étudiants et leurs familles se sentiront floués. On pourra montrer à ces familles toutes les études que l'on veut, elles se sentiront injustement visées par cette réforme, même si elles ont de hauts revenus. Elles considéreront qu'en plus de contribuer davantage que les autres parce que leurs revenus sont élevés, elles sont atteintes par une modification du système des parts fiscales.

Michel PEBEREAU fait remarquer que les deux systèmes ont existé en France. Dans le passé, il y avait égalité des parts pour tous les enfants. Les changements dans ce domaine sont récents. Les familles savent bien que les choses peuvent évoluer dans un sens puis dans l'autre. L'essentiel est qu'elles soient bien comprises. Elles sont fondées en l'occurrence sur des travaux scientifiques.

Erhard FRIEDBERG souligne que parmi les familles qui profitent du calcul actuel du quotient familial, il y a une bonne part de familles à très hauts revenus, qui ne souffriront pas des ajustements proposés. Si elles ne comprennent pas ces nouvelles règles, c'est qu'elles ne savent pas ce qu'est l'équité. Or l'équité est un objectif que Sciences Po doit poursuivre.

Michel PEBEREAU ajoute que c'est celui que le Conseil avait retenu lors de l'adoption de la réforme des droits de scolarité. Avant de passer la parole au directeur, il souligne que plusieurs personnes se sont exprimées sur les problèmes que pose la résolution 5, à l'exception de Mademoiselle Dufournier, qui a indiqué l'importance que l'UNEF y attache. A titre personnel, il estime que le fait d'engager le Conseil de façon très formelle sur plusieurs années pose un problème. Il lui semble qu'il doit être clair que pour le Conseil, l'idée est bien que l'on s'inscrit dans la stabilité, mais qu'il doit être possible de faire face aux éventuels problèmes qui pourraient se poser, comme on l'a fait cette année. Il propose que cette résolution soit retirée.

Richard DESCOINGS précise que cette résolution était un engagement non seulement sur la stabilité du système, mais sur la stabilité du montant de chaque tranche de droits de scolarité. Il semble qu'une majorité du Conseil ne souhaite pas se lier les mains pour les prochaines années. Dans l'esprit du directeur, il est clair que l'effort qui est demandé aux élèves est important. Dès lors, il est tout aussi important qu'ils aient ce sentiment de stabilité. C'est la raison pour laquelle le directeur a proposé le vote de la résolution 5. Si les membres du Conseil estiment que le Conseil, par consensus, se donne pour objectif d'assurer la stabilité dans les années à venir sans pour autant adopter une résolution, le directeur s'y rallie. La question de la confiance est extrêmement importante. Le directeur s'est toujours efforcé d'entretenir avec tous les élèves des relations directes et franches. Il pense que la confiance passe par deux choses : en premier lieu l'information des élus étudiants, la clarté et l'intensité du débat, même si on ne peut pas toujours trouver un accord. L'autre élément de la confiance est de dire ce que l'on veut faire et, dans la mesure du possible, de faire ce que l'on a dit. Lorsque l'on a discuté de la lettre que le directeur a adressé aux élèves, c'est justement parce qu'ils avaient été extrêmement informés l'an passé des motifs de la réforme, puis des conclusions de la commission Fitoussi, puis des éléments de décision tirés de ce débat et proposés au vote du Conseil. Il est normal, pour des raisons de bonne gestion de l'établissement et de travail avec les élèves, de les informer des raisons pour lesquelles on propose des ajustements. Richard Descoings est très attentif au maintien de cet élément de confiance. Il souligne qu'on ne réforme pas les universités contre les étudiants. On ne peut certes pas toujours leur demander d'applaudir. Lorsqu'on augmente les droits de scolarité, on ne peut pas avoir pour objectif premier la popularité et les félicitations de l'ensemble de la communauté de ceux qui vont devoir demander plus à leurs parents. En revanche, il est essentiel que les motifs soient clairement exprimés. Cela peut créer des désaccords, mais au moins, cela ne crée pas le sentiment que des mesures importantes sont prises à la sauvette. C'est bien la raison pour laquelle le directeur a proposé que l'on discute tout de suite des ajustements techniques. La question avait été évoquée lors de la dernière séance du Conseil, mais le directeur aurait pu attendre le mois d'avril, après les élections, pour saisir l'ensemble de la communauté étudiante de Sciences Po de ses projets. Il a souhaité le faire avant les élections, afin que les élèves puissent fonder leurs réactions en raison et en toute connaissance de cause.

En ce qui concerne les autres questions, il est d'accord avec la proposition d'InterZaide selon laquelle la commission de l'aide sociale aurait à connaître de l'ensemble des demandes faites par les élèves. En revanche, il ne sait pas bien ce qu'est l'arbitrage. A Sciences Po, on fait depuis 1958 des dissertations pour savoir ce que signifie le rôle d'arbitre à certains niveaux. Mais il est d'accord pour que la commission d'aide sociale joue un rôle de commission d'appel. Un étudiant qui aurait fait valoir une argumentation au service de l'aide sociale et qui n'aurait pas obtenu satisfaction devant ce service pourrait faire appel à la commission.

Il souhaite prendre la défense de Louis Chauvel et de Jean-Paul Fitoussi. Il comprend, quand on voit les résultats aujourd'hui, que l'on dise que cette réforme est très loin des objectifs qui avaient été affichés. Mais comme l'a rappelé Jean-Paul Fitoussi, la commission manquait d'un certain nombre de données. La liberté académique consiste entre autres à faire des hypothèses, à les confronter ensuite à la réalité et à s'apercevoir que les hypothèses que l'on avait ou n'avait pas prises en considération sont confirmées ou démenties par la réalité. Louis Chauvel, dont la qualité de sociologue n'est pas mise en cause, n'avait pas pris en considération l'hypothèse qu'en moyenne, il y avait une demi-part

fiscale de plus dans les foyers ayant un enfant à Sciences Po que dans les autres. Louis Chauvel et Jean-Paul Fitoussi se sont beaucoup investis dans ce projet. On ne peut pas toujours aboutir au résultat recherché, mais le charme de la recherche et de l'enseignement supérieur tient aussi au fait que les éléments ne sont pas mécaniques. Il ajoute que pour un sociologue, cette situation est intéressante. Parmi les premières hypothèses, il y a l'idée qu'aujourd'hui le nombre d'enfants dépend de plus en plus du niveau de revenus et de la stabilité anticipée de ce niveau de revenus. Quand on concentre dans un établissement comme Sciences Po des familles qui ont des revenus élevés, voire extrêmement élevés, que l'on ajoute le fait qu'une bonne partie de ces familles à revenus élevés sont des hauts fonctionnaires et des professeurs des universités, on concentre haut niveau de revenus et anticipation de la stabilité. Il faudra étudier cette question, mais cette hypothèse n'avait pas été prise en considération il y a un an. Richard Descoings assume l'erreur inscrite dans le budget, qui relève de sa responsabilité, mais il tient à prendre la défense d'universitaires qui ont énormément travaillé sur ces simulations.

En ce qui concerne les résultats attendus des ajustements proposés aujourd'hui, il est extrêmement prudent. On a inscrit au budget prévisionnel 2005 pour les droits de scolarité 9,2 millions d'euros, c'est-à-dire 700 000 euros de moins que ce que l'on avait escompté pour 2004. Non seulement on n'escompte pas une augmentation du produit des droits de scolarité, mais on prévoit une baisse importante. On voit bien que les ajustements proposés aujourd'hui n'ont pas pour objet une augmentation de ce produit.

Il revient sur la résolution 5. Il ne s'oppose pas à ce qu'elle soit retirée, mais souligne, en particulier pour les élus étudiants, que le Conseil ne signifie pas par là qu'il souhaite modifier année après année les montants des droits de scolarité.

Michel PEBEREAU répond que c'est bien ainsi que l'entend le Conseil.

Jean-Baptiste DABEZIES souhaite revenir sur la question de la résolution 5. Bien que certains demandent le retrait de cette résolution, il souligne que le sentiment général des étudiants est l'inquiétude devant la modification de la réforme au bout d'un an. Leur volonté de stabilité est très importante et ils aimeraient savoir à quoi s'en tenir. Il demande si on ne peut pas maintenir cette résolution en changeant sa formulation.

Michel PEBEREAU répond que le Conseil vient d'indiquer qu'il n'était pas dans ses intentions de modifier les différents niveaux de droits de scolarité dans les prochaines années. Les choses sont suffisamment claires. Il propose de passer au vote.

c) Vote :

Michel PEBEREAU présente la résolution n°1 : L'ensemble des revenus déclarés est pris en compte pour le calcul des droits de scolarité et chaque enfant à charge compte pour une demi-part.

La résolution n° 1 est adoptée avec 17 voix pour, 7 contre et 3 abstentions.

Michel PEBEREAU présente la résolution n°2, qui fixe le montant des droits de scolarité selon le tableau inclus dans le document présentant le projet de résolutions.

La résolution n° 2 est adoptée avec 18 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

Michel PEBEREAU présente la résolution n°3 : La quatrième décision de la délibération prise par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2003 est modifiée comme suit : « les dispositions précédentes s'appliquent à tous les élèves dont les parents ont leur résidence fiscale dans un des Etats de l'Union européenne ; pour les élèves dont les parents ont leur résidence fiscale à l'extérieur de l'Union européenne, le montant des droits est fixé à 5000 euros, mais tout ou partie de ce montant pourra être compensé par l'attribution d'une bourse sur critères sociaux. »

La résolution n° 3 est adoptée avec 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

Michel PEBEREAU présente la résolution n°4. Compte tenu de ce qu'a dit le directeur, il lui semble qu'il faudrait la modifier dans son deuxième alinéa et ajouter « ou l'ajustement » après « en vue d'obtenir l'exonération ». Le deuxième alinéa serait rédigé comme suit : « Une commission d'aide

sociale est instaurée à l'IEP de Paris afin d'examiner tous les cas particuliers que pourraient lui soumettre des élèves en vue d'obtenir l'exonération ou l'ajustement des droits de scolarité. »

Jean-Baptiste GOULARD estime qu'il faudrait également indiquer qu'il s'agit aussi d'une commission d'appel. On ne peut pas vraiment parler de commission d'aide sociale pour des étudiants dont les parents ont plus de 100 000 euros par an et qui souhaitent modifier leur barème. Elle est en fait ouverte à tous les étudiants et pas seulement à ceux qui ont besoin de l'aide sociale.

Michel PEBEREAU pense que l'on peut préciser que la commission d'aide sociale est ouverte à tous les étudiants. Il n'aime pas tellement le terme « commission d'appel ».

François Rachline propose « commission de suivi social ».

Michel PEBEREAU est d'accord. La résolution 4 modifiée est donc rédigée comme suit : « Tout élève boursier selon les critères du CROUS, de l'échelon 0 inclus à l'échelon 5, reste exonéré de droits de scolarité.

Une commission de suivi social est instaurée à l'IEP de Paris afin d'examiner tous les cas particuliers que pourraient lui soumettre des élèves en vue d'obtenir l'exonération ou l'ajustement des droits de scolarité.

Elle est composée de représentants des élèves, d'enseignants et de salariés élus à la Commission paritaire et au Conseil de Direction de l'IEP de Paris, ainsi que du directeur ou de son représentant. »

La résolution n° 4 est adoptée avec 26 voix pour et 1 abstention.

Michel PEBEREAU rappelle que la résolution n° 5 n'est pas soumise au vote, étant entendu que le Conseil de Direction a bien pris note et partage le sentiment de la direction selon lequel les différents niveaux de droits de scolarité ont vocation à rester stables durant les années universitaires à venir.

Virginie BATTU rappelle que dans la lettre que Richard Descoings a adressé aux étudiants, il est écrit : « Comme je m'y étais engagé, il ne s'agit en aucun cas de procéder chaque année à l'augmentation des droits de scolarité. Comme convenu avec vos représentants élus, je proposerai au vote des Conseils une résolution prévoyant que pour les quatre années suivant la mise en place de ces ajustements techniques, les différents niveaux de droits de scolarité ne seront pas modifiés. » Le fait de ne pas soumettre la résolution n°5 au vote va à l'encontre de cet engagement écrit.

Michel PEBEREAU répond cette résolution a été soumise au vote au début du Conseil de Direction. Après débat, le Conseil a considéré qu'il ne souhaitait pas voter sur cette résolution.

Richard DESCOINGS demande s'il a fait autre chose que ce qu'il a écrit dans cette lettre.

Michel PEBEREAU annonce que puisque la détermination du directeur est mise en cause, il change de position et soumet personnellement la résolution n°5 au vote, en dépit de ses déclarations précédentes. Ainsi, on ne pourra pas avoir l'impression que le directeur ne tient pas ses engagements.

Vote :

La proposition de résolution n° 5 est repoussée avec 17 voix contre, 8 pour et 2 abstentions.

Michel PEBEREAU fait remarquer à Virginie Battu que ce vote implique que l'on n'a plus besoin de la déclaration qu'il a faite tout à l'heure au nom du Conseil. Le fait de ne pas soumettre au vote la résolution n°5 avait conduit le Conseil à déclarer son intention de maintenir la stabilité des droits de scolarité dans les prochaines années. En insistant pour que la résolution n°5 soit soumise au vote, elle a supprimé la déclaration faite par le Conseil, ce qui n'était pas très adapté.

Jean-Emmanuel COMBES pense qu'il est utile d'indiquer dans quelles conditions cette résolution a été repoussée. Il ne faudrait pas qu'il y ait une mauvaise interprétation de ce vote.

Michel PEBEREAU répond qu'il ne peut pas y avoir de mauvaise interprétation. Le Conseil avait clairement déclaré qu'il n'entendait pas modifier les droits de scolarité dans les prochaines années. A la demande des élus étudiants, on a finalement voté sur la résolution n°5, qui a été repoussée.

Il propose de passer au vote des résolutions relatives aux autres frais d'inscription et de scolarité.

Laurent BIGORGNE indique que ce sont les résolutions habituelles qui sont présentées chaque année. Elles sont au nombre de quatre. Elles fixent les différents tarifs et redevances dus par les usagers ou les candidats à l'IEP de Paris pour les procédures de retrait de dossier, les cycles diplômants en formation continue et les cartes de bibliothèque pour les lecteurs extérieurs à Sciences Po.

Michel PEBEREAU présente la 1^{ère} résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante : « Les taux annuels des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année 2005 :

retrait de dossier : 10 € - inscription aux procédures d'entrée : 130 € (exonération pour les boursiers). »

La 1^{ère} résolution est adoptée avec 20 voix pour et 7 abstentions.

Michel PEBEREAU présente la 2^{ème} résolution. Il s'agit de donner un avis favorable à la résolution fixant les montants des taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'IEP de Paris inscrits en formation continue diplômante. Un tableau indique les différents montants pour les cycles diplômants pour les deux années du cycle (années civiles 2006 et 2007) et pour le MPA en 2005-2006 et 2006-2007.

La 2^{ème} résolution est adoptée avec 18 voix pour, 4 contre et 5 abstentions.

Michel PEBEREAU présente la 3^{ème} résolution, par laquelle le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante fixant les montants des taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris, avec une liste des différents montants suivant la durée de validité des cartes de bibliothèque.

La 3^{ème} résolution est adoptée avec 17 voix pour, 1 contre et 9 abstentions.

Michel PEBEREAU indique que la 4^{ème} résolution, qui donne un avis favorable à la proposition de budget 2005, sera soumise au vote après la discussion du budget.

V. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2005 DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Richard DESCOINGS annonce que l'année 2005 devrait conduire à une augmentation modérée du budget de Sciences Po. L'effort de l'Etat sera particulièrement important en 2005, puisqu'en crédits, la dotation de fonctionnement de l'Etat à Sciences Po va augmenter de 1,5 million d'euros. Compte tenu de la conjoncture budgétaire, c'est un effort tout particulier pour Sciences Po. En 2004, le choix du gouvernement pour l'enseignement supérieur a été de procéder essentiellement à des créations d'emplois d'universitaires. Sciences Po a d'ailleurs obtenu un arbitrage très favorable, puisque six emplois de professeurs des Universités ont été créés pour Sciences Po, ce qui correspond aux créations de postes de professeurs des Universités à Paris I et Paris IV ensemble. En revanche, Sciences Po n'avait pas demandé et n'a pas obtenu de créations de postes de maîtres de conférences des Universités et d'ATER. Sciences Po a obtenu un emploi en science politique. C'est Olivier Dabène, professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence, qui a été élu. Deux emplois ont été obtenus en sociologie. L'un a été pourvu par l'élection de Louis Chauvel. L'autre professeur a été choisi mais pas élu pour des raisons de statut. Il devrait l'être dès la rentrée 2005. Un emploi a été créé en droit civil, avec l'arrivée du professeur Christophe JAMIN, plus deux emplois de professeurs associés. Avec 1,5 million d'euros supplémentaires en crédits de fonctionnement et six emplois de professeurs des Universités, dans une situation budgétaire très difficile, Sciences Po tire bien son épingle du jeu. L'effort demandé aux élèves ne se traduit en aucune manière par une stabilisation du financement par l'Etat.

Toujours en ce qui concerne les ressources, le deuxième élément d'évolution est que l'on va tenter de maintenir au niveau très élevé atteint en 2004 les ressources venant des entreprises. Le produit de la taxe d'apprentissage a augmenté d'un tiers. Le produit du mécénat a été multiplié par 2,5. Les chiffres ne sont évidemment pas aussi importants que ceux du financement par l'Etat, mais c'est une tendance extrêmement favorable. Il est vrai que 2004 a été une année faste, notamment en raison de la création

de l'Ecole de journalisme dont l'investissement a été entièrement financé par les entreprises. Richard Descoings tient à remercier Marc Ladreit de Lacharrière et Michel Pébereau, qui ont personnellement agi de manière à convaincre les entreprises, et pas seulement des entreprises de média, de l'intérêt de soutenir financièrement la création de cette école. Sciences Po a essayé de maintenir à ce niveau et peut-être même de développer les ressources venant des entreprises. Richard Descoings partage la préoccupation des organisations syndicales. Il est hors de question d'imaginer que Sciences Po soit financé par ses élèves. Le montant de l'allocation de l'Etat augmente, le montant des ressources provenant des entreprises augmente également. Il ne s'agit pas de substitution d'une ressource à une autre. Par ailleurs, il faut procéder à une relance de la politique commerciale de la formation continue. Le chiffre d'affaires sera vraisemblablement identique en 2004 à ce qu'il a été en 2003, qui était une très bonne année, puisque la marge des activités de formation continue était passée de 500 000 euros à 1 million d'euros. En revanche, le chiffre d'affaires n'a pas augmenté en 2004, ce qui n'est évidemment pas un bon signe. Il est donc prévu de tenter une relance commerciale dont le directeur parlera plus en détail en cours d'année. Dans les indications qui sont dans le budget prévisionnel, on reste cependant prudent sur les perspectives d'évolution.

Le directeur ne revient pas sur les droits de scolarité, dont le Conseil vient de discuter. Sciences Po va continuer à permettre à ses centres de recherche de présenter des réponses aux appels d'offres européens. Le plus souvent, la recherche est financée à l'échelon européen par voie d'appels d'offres. Sciences Po a eu de très bons résultats dans ce domaine en 2003 et 2004 et Richard Descoings espère que cela continuera en 2005. Au total, les ressources du budget prévisionnel 2005 connaissent près de 4% d'augmentation par rapport à l'année dernière. Compte tenu de la situation des finances publiques, c'est à la fois relativement modeste et mieux que ce qui se passe dans d'autres établissements.

En ce qui concerne les dépenses, il y a plusieurs priorités. La première est le désamiantage de l'immeuble des amphithéâtres. Cette opération sera lourde, longue et très coûteuse. La direction avait fait faire des analyses de présence d'amiante dans les amphithéâtres Jacques Chapsal et Leroy-Beaulieu et on lui avait répondu qu'il n'y en avait pas. Mais une fois que les travaux ont commencé, on s'est aperçu qu'il y en avait une quantité relativement importante. Ces opérations sont lourdes parce que le droit du travail encadre de façon extrêmement précise les conditions de travail des ouvriers en charge du désamiantage, ce qui est normal. Richard Descoings a décidé de faire réaliser ces travaux pendant la dernière semaine de juillet et les deux premières semaines d'août 2005, puisque c'est la période de l'année où il y a le moins d'élèves, le moins d'enseignants et le moins de salariés dans les locaux de Sciences Po. Cela ne signifie pas qu'il y a des risques. L'ensemble des scientifiques estime qu'il n'y a pas de risque dès lors que l'on met en œuvre les mesures prévues. Il reste qu'il n'est pas mauvais d'un point de vue psychologique de procéder à ces travaux quand il y a le moins de monde possible à Sciences Po. Cela aura des effets sur la rentrée universitaire 2005, puisque l'on ne devrait retrouver la disponibilité de l'ensemble des amphithéâtres qu'au début du mois de décembre 2005.

La deuxième priorité est la rémunération des jeunes chercheurs. En France, les gouvernements successifs ont très peu procédé à la revalorisation des chercheurs. Il faut savoir qu'un chercheur qu'on embauche à Sciences Po, vers l'âge de 30-35 ans, qui a 10 à 12 ans de formation supérieure, qui a publié des articles, traduit sa thèse dans différents ouvrages, est recruté à 1700 euros nets par mois, ce qui est à comparer avec les salaires obtenus par les salariés de Sciences Po et par les jeunes diplômés de l'Institut. Un maître de conférence des universités de 36 ans, fût-il élu à l'Institut universitaire de France, gagne 2000 euros nets par mois. On ne peut plus continuer comme cela, car cela aboutit à la privatisation. Lorsqu'on ne rémunère pas les chercheurs et les enseignants-chercheurs, ils vont chercher à faire valoir leur expertise et leurs conseils ailleurs qu'à l'université. On peut être chercheur ou professeur et avoir envie d'un revenu convenable. Il n'y a pas de raison que les chercheurs soient moins bien considérés en termes de rémunération que d'autres catégories professionnelles dont les études ne sont pas plus longues. Pour résoudre ce problème, Richard Descoings va d'une part réunir un groupe de travail sur la rémunération statutaire des chercheurs de la FNSP, c'est-à-dire leur rémunération mensuelle et l'échelonnement indiciaire, notamment du début de carrière. D'autre part, François Rachline est en train de travailler sur une structure que Sciences Po pourrait mettre en place pour les jeunes chercheurs comme pour les jeunes universitaires. Ce serait une structure d'interface

entre les entreprises, les administrations publiques, les organisations non gouvernementales et les chercheurs. Mettre en place une activité libérale individuelle implique beaucoup de travail, de réglementations, de sécurité sociale et de fiscalité. Les jeunes chercheurs n'ont pas toujours le temps de le faire et ce n'est pas nécessairement le domaine qui les intéresse le plus. L'idée est de proposer aux jeunes académiques de jouer un rôle pour qu'ils n'aient pas à aller chercher ce qu'on appellerait dans la fonction publique des ménages et pour qu'ils ne soient pas sous-payés par rapport à ce que vaut leur travail. Parfois, les entreprises et les administrations publiques sont capables de payer très cher des consultants, mais quand il s'agit d'académiques, les tarifs changent. Or il n'est pas dit que les consultants soient toujours meilleurs que les universitaires dans tel ou tel domaine. Voilà deux manières par lesquelles on pourra revaloriser la rémunération des chercheurs et réinternaliser dans Sciences Po leur travail. Il faut bien voir que dans les universités, où il y a par ailleurs peu de bureaux, peu de matériel informatique et peu de support en secrétariat, de plus en plus d'universitaires ont une part de temps professionnel passé en dehors de l'université bien supérieure à la part de leur temps professionnel passé dans l'université. Cela a des conséquences sur l'encadrement pédagogique des élèves, sur les travaux de recherche et sur leur publication.

La troisième priorité de l'année 2005 est de mettre en œuvre une réforme que le directeur avait choisi de ne pas mettre en œuvre en 2004, à savoir la revalorisation des tarifs horaires des maîtres de conférences de Sciences Po. Le Conseil de Direction avait insisté là-dessus. On n'a pas augmenté les maîtres de conférences depuis très longtemps. Or Sciences Po ne serait pas Sciences Po sans eux. Il avait été prévu sur le budget 2004 une augmentation de 20 % du tarif horaire, que le directeur a repoussée jusqu'à cette année. Il ne l'a pas fait de gaieté de cœur, mais le trou d'air budgétaire qu'il a constaté début octobre l'a conduit à faire des choix. On attendra la rentrée 2005 pour procéder à cette revalorisation. 2005 verra une reprise des créations nettes d'emplois pour les salariés. L'année 2003 n'a pas vu de création d'emploi, tout comme le premier semestre 2004. Sciences Po n'a recommencé à créer des emplois qu'au second semestre 2004 et continuera en 2005, à la fois parce que pour certains services, la charge de travail est impossible à assurer avec l'état des sous-effectifs, mais aussi pour améliorer la qualité de certains services aux étudiants, notamment le service de l'orientation, des stages et du premier emploi.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le remercie. Il s'associe à l'idée qu'il faut être très attentifs à ne pas perdre des jeunes chercheurs, notamment dans les secteurs concurrentiels.

Emmanuel GOLDSTEIN félicite la direction pour ce budget, qui démontre beaucoup de flexibilité face à un certain nombre d'événements au niveau des recettes, mais aussi des dépenses, les travaux de désamiantage étant relativement inattendus. Cela montre la solidité de l'ensemble du montage budgétaire qui est présenté aujourd'hui. Il souhaite faire quelques demandes de précisions. Il constate que le produit des droits de scolarité pour les formations spécifiques est stable alors qu'il devrait y avoir un effet MPA. Il demande s'il y a eu une perte de recettes quelque part. Par ailleurs, sur la rémunération des enseignants, à la page 53 de la proposition de budget, il y a une grosse différence dans l'exécution du budget 2004. Il y avait une prévision de dépenses de 10,9 millions d'euros, mais l'exécution est à 9,1 millions. Il demande ce qui explique cette différence. A la page 60, on constate que les loyers atteignent 3,6 millions d'euros, avec une augmentation de 1,6 million d'euros, alors que l'objectif affiché était de rationaliser les implantations. L'efficacité entraînée par le regroupement des services n'est peut-être pas mesurable en termes quantitatifs, mais il se demande s'il n'y a pas d'autres causes, par exemple des implantations qui n'ont pas été tout de suite fermées. A la page 81, les frais postaux sont présentés comme stables. Il demande si cela prend en compte la dernière augmentation du timbre. Enfin, à la page 94, sur les investissements informatiques, il demande des précisions sur l'utilisation des 410 000 euros pour le pôle scolarité qui devraient être consacrés au développement des bases partenaires, à la réalisation d'écrans de synthèse enseignants et au montage d'un trombinoscope étudiant. Le trombinoscope est un projet très intéressant, dont on parle depuis un certain nombre d'années et qui mérite la mobilisation de tous. Il aimerait avoir des explications sur les autres projets.

Patrice-Michel LANGLUME remercie le directeur pour ce qu'il a dit sur la revalorisation des rémunérations des maîtres de conférences. Il croit avoir compris qu'il pensait mettre en œuvre cette décision à la rentrée 2005. Mais il s'inquiète d'une éventuelle contradiction entre ce qu'il vient de dire et la présentation du budget. Si on met en œuvre la revalorisation des rémunérations, on les provisionnera dans le budget 2005 et on payera en février 2006 les charges du 2^{ème} semestre 2005 revalorisé. Mais il a le sentiment que le budget, à la page 53, ne tient pas compte de ce que vient d'indiquer le directeur. Cela suppose que si on veut maintenir le budget en équilibre et mettre en œuvre cette revalorisation, on doit faire des économies ou des gains par ailleurs.

Jean-Baptiste DABEZIES note l'effort de la direction dans l'élaboration de ce budget. Il souhaite insister sur l'augmentation de la taxe d'apprentissage et du mécénat, qui est un pas important dans le développement des ressources de Sciences Po venant des entreprises. Il souhaite demander quelques précisions. Il y aura une fermeture momentanée de la bibliothèque pendant les travaux. Les recettes prévues en 2004 pour la bibliothèque ne représentent que 2/3 des recettes de 2001. Il demande pourquoi. Par ailleurs, en ce qui concerne le projet d'achat d'un immeuble pour Sciences Po, il souhaite savoir quelles dispositions ont été prises dans le budget prévisionnel. Il se joint à la question d'Emmanuel Goldstein sur les recettes des formations spécifiques et demande s'il y a eu un effet MPA. Enfin, pour les 1^{ers} cycles délocalisés, il aimerait avoir des explications sur la légère baisse des dépenses d'enseignement et sur les perspectives d'évolution des subventions régionales après l'alternance qui a suivi les dernières élections régionales. Il demande si le financement est toujours assuré de ce côté. Pour les cycles qui reçoivent des financements d'autres collectivités, il souhaite savoir s'il s'agit du département ou de la ville. Pour le 1^{er} cycle de Nancy, il demande jusqu'à quand durera la DGF de l'Etat, Nancy étant le seul 1^{er} cycle qui est financé en partie par l'Etat. Pour les cycles de Poitiers et Dijon, il demande quels sont les coûts que le budget 2005 devra supporter pour le déménagement dans les nouveaux locaux.

Jean-Emmanuel COMBES s'associe aux compliments qui ont été faits sur la qualité de l'analyse proposée par la direction. C'est un effort unique par rapport à ce qu'on peut voir dans beaucoup d'endroits similaires à Sciences Po en termes de vocation. Il constate que l'entreprise est très présente dans beaucoup de postes, comme l'apprentissage et la formation continue. On voit émerger un poste important, qui est celui du mécénat, avec une politique ambitieuse. Il aimerait connaître les principes fondateurs de ce que Sciences Po souhaite faire à ce niveau au sein de la Fondation.

Richard DESCOINGS répond à Emmanuel Goldstein que l'on attend bien un effet MPA. Le premier effet est d'avoir reçu un soutien assez important de l'Etat, puisque Michel Barnier a informé le directeur avant Noël que le ministère des Affaires étrangères allouait 150 000 euros à Sciences Po pour l'aide au lancement de ce MPA. Il ne s'agit pas d'un financement récurrent, mais le ministère des Affaires étrangères a considéré qu'il était suffisamment important que Sciences Po crée ce MPA pour aider l'Institut de manière considérable. La direction n'a pas traduit ce lancement par un effet important au niveau des ressources parce qu'elle anticipe une baisse du nombre des élèves du MBA. Le coût de la scolarité en MBA est tel qu'une modification de cinq à dix élèves pour un programme comme celui-là a d'immenses conséquences. Or la scolarité du MBA s'étale de janvier à septembre. En décembre, au moment où on élabore la proposition de budget, on sait à l'unité près combien il y aura d'élèves en MBA. Il y aura une baisse importante cette année. Il espère que la création du MPA viendra compenser cette baisse. Mais comme cette formation est nouvelle, il lui a paru important d'être prudent dans les recettes escomptées.

En ce qui concerne les dépenses de vacations pédagogiques, il répond à Patrice-Michel Langlumé que sur l'année 2004, on avait prévu et budgété une augmentation de 20 %. On pourrait penser, en voyant que les chiffres sont en baisse par rapport au budget prévisionnel 2004, que l'on n'a pas intégré les trois mois qui vont d'octobre à décembre. Ce n'est pas le cas. Ayant participé à une importante réforme de la scolarité en 1989-1990, Richard Descoings se souvient qu'à l'époque, on avait largement sous-estimé le coût de la réforme de la scolarité. Avec Laurent Bigorgne, lorsqu'il a lancé la réforme des masters, il a été sans doute trop prudent dans l'évaluation de ce que coûteraient les masters. Les masters coûtent cher par principe, puisque ce sont des masters de spécialisation, où les séminaires et les conférences de méthode tiennent une place importante. La direction a cependant surestimé le coût de ces masters. Si on considère que trois mois d'enseignement représentent à peu près 300 000 euros d'augmentation des 20%, il y a une assez large marge de manœuvre. Il faut ajouter

que du côté des élèves, comme d'ailleurs du côté d'une partie des enseignants, la tendance, si l'on doit procéder à des ajustements techniques, serait plutôt de réduire le nombre d'heures d'enseignement.

En ce qui concerne la rationalisation des implantations, il rappelle que depuis qu'il est directeur de Sciences Po, son souci est de supprimer les petits sites qui sont à la fois dispersés dans Paris et extrêmement coûteux au m². En outre, en termes de communauté scientifique, notamment pour la recherche, une telle dispersion est défavorable. Cette année, la direction a mis en œuvre un projet qui était attendu depuis longtemps à Sciences Po : le regroupement du CEVIPOF, dont toutes les composantes sont maintenant installées au 98 de la rue de l'Université. Chaque fois que l'on procède à des réorganisations, cela donne lieu à toutes sortes d'idées, généralement excellentes, de la part de ceux qui peuvent être réinstallés. Le CEVIPOF dispose maintenant de bureaux pour les professeurs invités, pour les post-doctorants et pour les chercheurs. Le directeur considère que c'est une des manières de montrer que la politique scientifique de Sciences Po se traduit concrètement par le fait qu'il devient normal pour un chercheur de passer tous les jours à son bureau. C'est important en termes d'échanges d'idées, d'encadrement des doctorants, de présence et de rencontres peut-être fortuites et d'accueil des professeurs invités. Particulièrement en sciences sociales et humaines, il est important de ne pas considérer qu'un chercheur peut se contenter d'un crayon et d'une feuille et qu'il ne coûte rien. C'est un grand débat en France. Les sciences dures sont extrêmement coûteuses en équipement, mais on a tendance à considérer que les sciences sociales n'ont pas besoin de moyens. Mais si les grandes universités internationales sont installées en campus, c'est entre autres parce que cela permet la présence des enseignants et des chercheurs, que leurs étudiants peuvent aller voir pendant des tranches horaires connues à l'avance. En France, on considère parfois que les professeurs n'ont qu'à venir faire leur cours et s'en aller. Cela ne fait pas nécessairement les meilleures universités. L'autre grande implantation, au 117 boulevard Saint-Germain, a permis de reloger les Presses de Sciences Po, d'installer sur un même lieu le Centre américain et le Centre européen de Sciences Po, ainsi que l'école de journalisme. Il est vrai que lorsqu'on déménage, il faut tout de suite payer les nouveaux loyers, alors qu'il faut un certain temps pour se désengager des locaux occupés précédemment. Cela explique une partie de l'augmentation des coûts. L'autre explication est que les conditions de recherche, de travail et d'étude qui sont faites dans ces nouveaux locaux sont infiniment supérieures à celles qui prévalaient auparavant. Sciences Po ne fait donc pas forcément des économies lors de ces déménagements. En ce qui concerne les anciens locaux de l'ENA, l'élément nouveau par rapport à décembre est que Renaud Dutreil s'est exprimé sur l'avenir de l'ENA. A cette occasion, il a indiqué que les locaux de la rue de l'Université ne pourraient pas être repris par une entreprise parce que le POS sur cette partie de la rue de l'Université interdit qu'un immeuble soit entièrement à usage de bureaux. Il a cité deux concurrents pour le rachat de ces locaux : Sciences Po et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Le directeur a récemment rencontré Hervé Gaymard, qui s'est montré plutôt favorable à cette reprise, sans pour autant pouvoir donner des certitudes. Pour le moment, il n'y a pas de décision, mais le champ des possibles pour la vente s'est considérablement réduit. Dès lors qu'il n'y a pas d'entreprises, cela limite le nombre de candidats et les risques de surenchérissement. Il ajoute que s'il y a de nouvelles informations, elles seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Direction.

En ce qui concerne les frais postaux, la direction n'avait pas anticipé l'augmentation des tarifs de la poste au moment où elle a élaboré cette proposition de budget. En ce qui concerne les recettes de bibliothèque, les représentants des élèves peuvent dire combien les élèves trouvent que la bibliothèque manque de places assises. Or vendre des cartes de bibliothèque, c'est vendre de la capacité d'emprunt d'ouvrages, mais aussi de la présence dans les salles. Sciences Po est très attaché à ce qu'il y ait beaucoup de lecteurs extérieurs à la bibliothèque, mais il est également nécessaire de tenir compte de ce que les élèves trouvent qu'il n'y a pas assez de places assises. Cela explique l'absence de politique commerciale dynamique sur ce point.

En ce qui concerne le financement des 1^{ers} cycles délocalisés, la DGF de l'Etat au cycle de Nancy, qui était fixée à l'époque à 2 millions de francs, est en base et donc pérenne. Il n'y a pas de décision annuelle à prendre sur ce point. Dans les trois 1^{ers} cycles délocalisés, qui ont connu une alternance des Conseils régionaux, le soutien a été réitéré par Jean-Pierre Masseret, Ségolène Royal et François Patriat, qui ont rencontré la direction de ces cycles, et qui pour deux d'entre eux ont inauguré les

nouveaux locaux, œuvre de leurs prédécesseurs. A Poitiers, le 1^{er} cycle a abandonné une partie des locaux. Le 1^{er} cycle de Dijon a la chance de louer un couvent de Dominicains dans le centre de Dijon pour une somme modeste. Les Dominicains sont eux-mêmes très contents, puisque cela leur permet de ne pas décider de l'affectation de ces locaux. Le Directeur ne propose donc pas pour 2005 une renégociation de cette implantation.

En ce qui concerne les principes du financement par les entreprises, il répond à Jean-Emmanuel Combes qu'en premier lieu, le financement par les entreprises, comme d'ailleurs le financement par l'Etat ou par les collectivités locales, ne doit pas avoir de conséquences sur la politique pédagogique et la politique scientifique de l'établissement. Sciences Po doit rester maître de la définition de ces deux politiques. Richard Descoings rentre de New York où, la semaine précédente, Kofi Annan organisait avec une vingtaine de présidents d'universités une réflexion sur ce que signifie aujourd'hui la liberté académique, qu'il s'agisse de la liberté des professeurs ou de la liberté des institutions. Cette réflexion s'est articulée autour de deux thèmes. Le premier est commun à toutes les universités : il s'agit des conséquences du conflit israélo-palestinien sur la liberté de penser dans les universités. Dans certaines universités, il devient extraordinairement difficile de pouvoir parler de façon un peu scientifique soit du conflit lui-même, soit de son impact. Richard Descoings a été lui-même confronté à un incident à l'occasion d'un cours de Bertrand Badie, dont il voit mal comment on pourrait l'accuser de parti pris. L'association qui l'avait accusé de négationnisme a finalement reconnu que ce mot dépassait la pensée de ceux qui avaient rédigé le texte. Le deuxième thème, qui est plutôt un « sujet de riches », portait sur la marge de liberté que peuvent conserver les universités qui sont extrêmement financées par les entreprises. C'est surtout vrai en sciences dures, en ingénierie, pour tous les cas où il y a dépôt de brevet, puisque se pose la question du partage à effectuer entre d'une part l'entreprise qui a financé des laboratoires et les recherches et d'autre part les universités et les professeurs, notamment en termes de droits d'auteur. Richard Descoings pense que l'on peut faire converger les intérêts de Sciences Po et les intérêts de certaines entreprises pour travailler ensemble. Cela ne se passera d'ailleurs que comme ça, parce que ce n'est pas l'objet social des entreprises que de faire de la philanthropie ou de financer l'enseignement supérieur et la recherche. Il faut donc trouver des intérêts convergents. Mais cela ne met pas en cause la liberté pédagogique et la liberté scientifique de Sciences Po.

Le deuxième principe est que l'accroissement du financement par les entreprises se fait sur du très long terme. Il ne faut pas se cacher la réalité : ni l'Europe, ni la France ne sont bien placées aujourd'hui pour obtenir des financements d'entreprise. Leur croissance et leur démographie ne sont pas bonnes et leurs marchés sont saturés. De ce point de vue, les universités chinoises ou indiennes intéressent beaucoup plus les grandes entreprises qui investissent et ont besoin de recruter dans ces pays. Richard Descoings a profité de son séjour à New York pour faire un peu de *fundraising* à l'américaine. La situation extrêmement tendue des relations entre les Etats-Unis et l'Europe, et la France en particulier, fait que beaucoup d'Américains cherchent d'autres voies que gouvernementales pour éviter que les divergences d'appréciation sur la politique internationale n'aboutissent à des ruptures plus graves encore. On peut espérer qu'un certain nombre de fondations et de personnalités particulièrement fortunées puissent inciter, à travers Sciences Po, à ce que les universités travaillent ensemble concrètement.

Laurent BIGORGNE répond à Emmanuel Goldstein que pour ce qui est des investissements informatiques, le souci de Sciences Po est de faire au moindre coût. Il a donc été décidé de développer l'outil existant plutôt que d'en acheter un nouveau. Aujourd'hui, le souci de la direction est d'offrir des tableaux de synthèse qui n'existent pas, compte tenu de ce qu'est devenu la scolarité de master. Il est prévu de doter les secrétariats pédagogiques d'un outil qui permettra finement de suivre les élèves et si possible d'améliorer encore la médiation entre élèves et enseignants à travers la mise à disposition au moment de la rentrée d'un trombinoscope, conférence par conférence, qui permettrait aux enseignants de tout de suite connaître leurs élèves. Enfin, une réflexion sera lancée cette année pour développer un logiciel complètement unifié des admissions à Sciences Po, pour tous les cycles et tous les programmes.

Michel PEBEREAU s'associe aux membres du Conseil qui ont souligné la qualité du travail entrepris pour faire face à la baisse de recettes que l'Institut a subi sur le plan des droits de scolarité. Malgré ces difficultés, le budget s'exécute dans des conditions raisonnables et qui ne compromettent pas

l'avenir. Le budget 2005 est construit avec rigueur et dans l'équilibre, ce qui est extrêmement important, tout en réglant néanmoins certains problèmes sérieux, comme la rémunération des enseignants non professionnels et des chercheurs.

Il propose de passer au vote de la 4^{ème} résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2005 de l'IEP de Paris présentée par l'administrateur de la FNSP. » Il s'agit d'un avis, puisque ce sujet est de la seule compétence, pour décision, du Conseil d'Administration de la FNSP.

Vote :

La 4^{ème} résolution de la proposition de budget est votée avec 18 voix pour et 8 abstentions.

VI. ACCORDS INTERNATIONAUX

a) Exposé

Francis VERILLAUD présente les trois accords qui ont été signés avec la Faculté latino américaine de sciences sociales (FLACSO) en Argentine, l'Université d'Etat Lobatchevski de Nijni Novgorod en Russie et la Libera Università Internazionale degli Studi Sociali (LUISS) de Rome. Ces accords complètent les dispositifs existants, essentiellement pour les échanges étudiants. En ce qui concerne la LUISS, il s'agit d'un accord déjà existant, qui est aujourd'hui renforcé au niveau d'autres disciplines. Il concerne désormais toutes les disciplines de sciences sociales enseignées à Sciences Po.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN demande des éclaircissements sur le paragraphe g), à la troisième page de l'accord avec la LUISS : « Aucun diplôme ne sera octroyé, ni frais d'inscription demandé, par une université aux étudiants de l'autre université dans le cadre de cet accord. » Cela semble exclure que dans le futur, dans le cadre de ces coopérations, des droits d'inscription soient payés et des diplômes délivrés.

Francis VERILLAUD répond que c'est le principe des échanges pour l'instant. Les étudiants paient les droits de scolarité dans leur université d'origine. Il n'y a aucun transfert financier d'une université à l'autre.

Emmanuel GOLDSTEIN s'interroge sur la phrase suivante, dans le même paragraphe : « Cependant, les deux institutions examineront les possibilités de créer des programmes communs à un niveau supérieur (master, doctorat) ». Il demande s'il s'agirait des masters de Sciences Po ou d'un autre type de masters.

Francis VERILLAUD répond qu'il s'agit des masters de Sciences Po et des masters qui sont aujourd'hui en cours de construction en Italie. Il ajoute qu'il y a aujourd'hui des échanges doctoraux en histoire.

c) Vote

Le Conseil de Direction adopte à l'unanimité les trois accords internationaux avec la Faculté latino américaine de sciences sociales (FLACSO), l'Université d'Etat Lobatchevski de Nijni Novgorod et la Libera Università Internazionale degli Studi Sociali (LUISS).

VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2004

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VIII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Virginie BATTU souhaite distribuer une proposition de résolution de l'UNEF.

Michel PEBEREAU est d'accord. Mais il lui fait remarquer qu'il ne sera pas possible de voter sur ce point aujourd'hui. La séance du Conseil s'étant prolongée, un grand nombre de membres ont dû partir. Ils ont laissé des procurations, mais sans savoir que l'UNEF soumettrait cette résolution, ce qui fausse les conditions du vote.

Elise DUFOURNIER indique que les élus de l'UNEF expliqueront en détail cette proposition de résolution lors de la prochaine séance avant de la soumettre au vote.

Jean-Baptiste DABEZIES estime qu'il est normal que le Conseil de Direction soit tenu informé des propositions qui sont faites. C'est pourquoi il met à disposition de ses membres le journal que l'UNI a sorti spécialement pour les élections.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil qui ont pu rester jusqu'au bout. Il les prie de l'excuser d'avoir laissé ce Conseil se dérouler trop longuement. Mais les sujets traités étaient fondamentaux. Le budget est adopté une fois par an et il est naturel qu'à cette occasion, le débat soit plus long que d'habitude. Il indique que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 21 mars et qu'un séminaire spécial du Conseil se tiendra le 3 février.

La séance est levée à 10h 20.